



PRÉFET DU FINISTÈRE

Liberté
Égalité
Fraternité

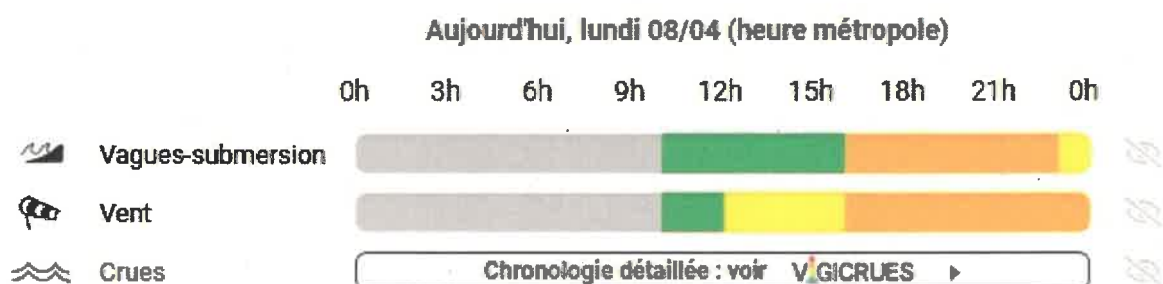
ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE

de niveau **ORANGE POUR LES PHÉNOMÈNES VAGUES-SUBMERSION** et **VENT**
et de niveau **JAUNE CRUE POUR LES BASSINS VERSANTS DE L'AULNE, de L'ODET, de LA LAITA et RIVIERE DE MORLAIX**

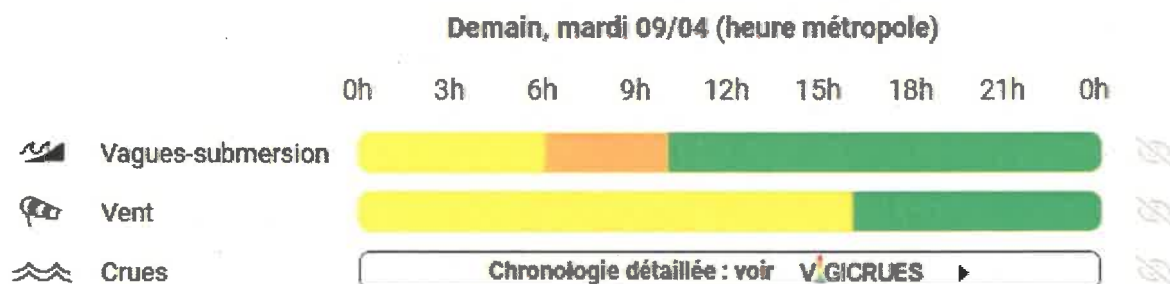
Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour les phénomènes suivants en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises par :

- par METEO-France
- par le service prévision des crues

Les horaires des périodes à risque sont synthétisés dans les bulletins météo



Les cartes de vigilance météo sont actualisées au moins 2 fois par jour à 6h et 16h.



Les cartes de vigilance météo sont actualisées au moins 2 fois par jour à 6h et 16h.

Qualification de la situation et évolution prévue :

Une dépression nommée PIERRICK est accompagnée de vents très forts de secteur Ouest au large de la pointe bretonne. Ces vents engendrent de fortes vagues de Sud Ouest qui atteignent le littoral nord de la façade atlantique en fin de journée de lundi et sont particulièrement marquées sur l'Ouest du Finistère.

Les valeurs de rafales maximales envisagées sont pour le moment les suivantes :

- 100-110 km/h sur les côtes ouest et nord, particulièrement exposées
- 120-130 km/h sur certains caps habituellement très exposés
- 90-100 km/h dans l'intérieur des terres à l'ouest et au nord, Brest et Quimper inclus

De plus, les niveaux d'eau sont élevés avec des coefficients de marée en hausse (109 à la pleine mer de lundi 17H50 et 112 à la pleine mer de mardi 06H08 à BREST). La conjonction de ces très fortes vagues et de ces niveaux d'eau élevés peut occasionner des submersions marines par

franchissement de paquets de mer sur les zones exposées du littoral du Finistère lundi en fin de journée et mardi matin.

Les tronçons de l'Odet, la Laïta, l'Aulne et la rivière de Morlaix sont maintenus à un niveau de vigilance jaune à ce stade.

CONSIGNES

Le préfet demande aux maires de prendre toutes mesures de prévention des risques :

- Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
- Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement
- Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune
- Alerter les gestionnaires de campings à risque et de prendre les mesures appropriées
- Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire : s'assurer que les terrains de camping à risque ont été évacués (si secteur exposé), mettre en place les structures d'accueil des populations évacuées, assurer la logistique des structures d'accueil
- Interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement exposé aux risques, ainsi que le stationnement. Outre le risque de submersion, les fortes vagues sont susceptibles de happer des badauds, de générer des projections de galets

Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)

- De prendre connaissance des bulletins de prévision ci-joints et de vous informer régulièrement sur :

La Météo : www.meteofrance.com

Les Crues : www.vigicrues.gouv.fr

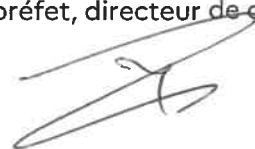
Les Conditions de circulation : www.bison-fute.gouv.fr ; www.inforoute29.fr

Les Vagues : (prévisions de hauteurs, fréquences et directions): <http://data.shom.fr> (en sélectionnant les rubriques suivantes: données / accéder au catalogue / prévisions océanographiques / vagues: hauteur significative et direction de la mer) ou bien <http://marc.ifremer.fr/resultats/vagues>

- De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.

Fait à Brest, le 8 avril 2024

Le préfet,
Pour le préfet,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,



Denis REVEL